SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide, tenue 16 août 2022, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal du 281 montée Saint-Vincent.

Sont présents :

Mesdames :		**Messieurs :**	
Marie-Ève D'amour	Conseillère district 4	Pierre Laperle	Conseiller district 2
Ghislaine Tessier	Conseillère district 5	Nicolas Bouveret	Conseiller district 3

Sont absents :

Denis Lavigne	Conseiller district 1
Danielle Bellange	Conseillère district 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Daniel Laviolette.

Mylène Grenier, adjointe à la direction générale et à la Mairie et greffière par intérim, et Luce Tremblay, coordonnatrice du Service des finances sont également présentes.

198-08-2022

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

M. Daniel Laviolette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 35.

199-08-2022

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

5.14 Avis de motion et dépôt projet règlement d'emprunt 2022-08-16
5.15 Autorisation signature dépôt demande de règlement d'emprunt 2022-08-16
12.2 Demande de mise à la disposition d'un téléphone cellulaire Carrefour d'entraide

De retirer le point suivant :

8.5 Arrêt d'émission des permis pour nouvelles constructions
12.3 Heure séance ordinaire

ET

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE 19 JUILLET 2022

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

4.1. Soutien financier Centre Marie-Ève

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. Acceptation du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021
5.2. Dépôt faits saillants du Maire
5.3. Approbation des comptes à payer
5.4. Fin d'emploi directrice générale et greffière-trésorière par intérim
5.5. Nomination DGA et trésorier adjoint par intérim
5.6. Nomination directrice du Service des finances
5.7. Nomination Inspecteur en urbanisme
5.8. Amendement résolution 138-06-2022 – Autorisation augmentation marge de crédit
5.9. Amendement résolution 155-06-2022 - Signature entente -Puits Pointe-aux-Anglais
5.10. Amendement résolution S-171-07-2022 - Autorisation – Demande de subvention – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III
5.11. Autorisation paiement facture entente écocentre Lachute
5.12. Dossier CNESST 05-0169
5.13. Autorisation Poste Canada installation casiers postaux montée Saint-Vincent
5.14. Avis de motion et dépôt projet règlement d'emprunt 2022-08-16
5.15. Autorisation signature dépôt demande de règlement d'emprunt 2022-08-16

6 TRANSPORT

6.1 Autorisation paiement facture Construction TRB – Ajustement coût du bitume

7 HYGIÈNE DU MILIEU

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dépôt du rapport d'émission des permis – Juillet 2022
8.2 C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022

8.3 Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-07 – Lot 6 513 402, rue de la Fonderie (ND/4943-73-3002)
8.4 C.C.U. Demande de dérogation mineure numéro 2022-02

9 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATION

9.1 Demande de soutien CAAP
9.2 Demande de soutien Cercle des Fermières
9.3 Demande de soutien les Bons Vivants
9.4 Demande de soutien La Placidienne
9.5 Demande de soutien financier Société d'art et de culture de Saint-Placide

10 COMMUNAUTAIRES

10.1 Demande de mise à la disposition d'un téléphone cellulaire Carrefour d'entraide

11 SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

11.1 Dépôt du rapport d'intervention d'incendie – Juillet 2022
11.2 Appui - Véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant
11.3 ENBRIDGE - Subvention reçue mars 2022 au montant de 7 500 $ et autorisation dépôt demande de subvention pour septembre 2022

12 VARIA

12.1 Remerciement COSS
12.2 Demande de mise à la disposition d'un téléphone cellulaire Carrefour d'entraide
12.3 Décès Monsieur Gorges Franc

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

200-08-2022

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE 19 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2022.

ADOPTÉE

4 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La greffière par intérim dépose devant le Conseil la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

201-08-2022

4.1. Soutien financier Centre Marie-Ève

CONSIDÉRANT QUE le Centre Marie-Ève a fait parvenir une correspondance aux membres du conseil afin de solliciter un soutien financier d'un montant de 125 $;

CONSIDÉRANT QUE le Centre Marie-Ève est un organisme communautaire autonome des Basses-Laurentides qui œuvre auprès des femmes enceintes et mères ayant des enfants de moins de deux (2) ans et ce, depuis quarante (40) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Laperle appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal contribue à la poursuite de la mission du Centre Marie-Ève par un soutien financier au montant de 125 $ et que la somme soit imputée au poste budgétaire 02 130 03 970.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Mme Ghislaine Tessier; M. Nicolas Bouveret)

202-08-2022

5.1 Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021, le tout, tel qu'audité par la firme de vérification externe, DCA comptable ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Placide prend acte que pour les activités de fonctionnement de l'administration municipale, le déficit de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 est de 36 749 $.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Placide autorise la Directrice du Service des finances à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers et à les transmettre au MAMH et aux institutions financières au besoin.

ADOPTÉE

203-08-2022

5.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 et diffusion

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, le maire doit présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être diffusé sur le territoire de la Municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

QUE le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 soit diffusé et publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

204-08-2022

5.3 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

D'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide en date du 16 août 2022 pour un montant de **377 864.53 $** :

Registre des chèques (13446 à 13550)	306 434.60 $
Registre des prélèvements (5085 à 5107)	9 775.66$
Liste des dépôts directs :	61 654.27 $
MONTANT TOTAL :	**377 864.53 $**

QUE les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2022-06.

QUE les dépenses autorisées par la coordonnatrice du Service des finances ainsi que par les fonctionnaires autorisés dans le cadre du règlement numéro 2022-06 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnait recevoir le rapport découlant des articles 5.15 et 9.3 dudit règlement.

ET

QUE le maire ou le maire suppléant et la coordonnatrice du Service des finances soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

205-04-2022

5.4 Fin d'emploi directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSIDÉRANT la décision commune de mettre fin au contrat de travail de l'employé 02-118, directrice générale et greffière-trésorière par intérim en date du 22 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé 02-118 en date du 22 juillet 2022, de la remercier et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

206-08-2022

5.5 Nomination DGA et trésorier adjoint par intérim

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé 02-118.

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne souhaite pas, pour le moment, procéder à l'embauche d'un (e) Directeur (ice) général (e) par intérim**.** Mais qu'elle se doit tout de même de nommer un représentant officiel.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite nommer Monsieur Yanick Poirier, directeur du Service des travaux publics à titre de Directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

De nommer Monsieur Yanick Poirier à titre de directeur général adjoint et trésorier adjoint par intérim et ce en date de la présente et jusqu'à ce qu'il soit requis.

ADOPTÉE

207-08-2022

5.6 Nomination Directrice du Service des finances

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite nommer une directrice du Service des finances ;

CONSIDÉRANT que Madame Luce Tremblay, coordonnatrice du Service des finances possède l'expérience et les compétences requises pour occuper le poste.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

De nommer Madame Luce Tremblay à titre de directrice du Service des finances et que cette dernière soit autorisée à suivre toute formation qui lui sera pertinente pour l'occupation de son poste.

ADOPTÉE

208-08-2022

5.7 Nomination inspecteur en urbanisme

CONSIDÉRANT la fin d'emploi de l'employé 06-0113, occupant le poste d'inspecteur du Service de l'urbanisme le 7 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

De procéder à l'embauche de Monsieur Michael Bisson à titre d'inspecteur du Service de l'urbanisme en date du 22 août 2022.

ADOPTÉE

209-08-2022

5.8 Amendement résolution 138-06-2022 – Autorisation augmentation marge de crédit

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite amender la résolution 138-06-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

DE remplacer le texte de la résolution par le suivant :

CONSIDÉRANT que la marge de crédit actuelle est de 100 000 $;

CONSIDÉRANT les besoins de liquidités annuelles pour assurer les dépenses courantes ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite augmenter la marge de crédit d'un montant supplémentaire de 200 000 $;

QUE le conseil autorise et approuve une marge de crédit pour un montant maximum de 300 000$;

QUE la directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

210-08-2022

5.9 Amendement résolution 155-06-2022 - Signature entente -Puits Pointe-aux-Anglais

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite amender la résolution 155-06-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

DE remplacer le texte de la résolution par le suivant :

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du puits de la Pointe-aux-Anglais de Saint-Placide n'est pas en mesure d'effectuer la prise de tests d'eau conformément aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en mesure de prendre en charge la prise de tests d'eau conformément aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent confirmer leur entente par le biais d'un document écrit;

CONSIDÉRANT que ladite corporation souhaite également ajouter un système de désinfection UV à la station de pompage de la Corporation Puits Pointe aux Anglais, sise au 330 chemin Pointe aux Anglais ;

CONSIDÉRANT QUE pour déposer sa demande d'autorisation au ministère, la Corporation Puits Pointe aux Anglais, doit obtenir de la Municipalité une attestation que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal et que la Municipalité complète l'Annexe 2, - (Certificat de la municipalité) faisant partie intégrante de la demande d'autorisation devant être déposée par la Corporation Puits Pointe aux Anglais;

QUE la Municipalité de Saint-Placide autorise le maire et la greffière par intérim à préparer, déterminer les termes et signer une nouvelle entente avec la Corporation Puits Pointe aux Anglais pour le prélèvement d'échantillons d'eau requis par le ministère de l'environnement et que l'annexe 2 (Certificat de la municipalité) fasse partie intégrante de la demande d'autorisation devant être déposée.

ADOPTÉE

211-08-2022

5.10 Amendement résolution S-171-07-2022 - Autorisation – Demande de subvention – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – VÉLOCE III – Entretien de la route verte et de ses embranchements

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite amender la résolution 155-06-2022 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyée par Pierre Laperle et résolu unanimement

DE remplacer le texte de la résolution par le suivant :

CONSIDÉRANT que le trajet de la Route Verte traverse dans la Municipalité de Saint-Placide, soit sur les boulevards Saint-Placide, René-Lévesque ainsi que sur le chemin Basile-Routhier ;

CONSIDÉRANT que l'achalandage des cyclistes est de plus en plus important au parc Adélaïde-Paquette ainsi qu'à l'aire de repos Jean-Paul Carrières ;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif ;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 59 500 $ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 29 750 $;

CONSIDÉRANT qu'afin de déposer une demande d'aide financière, le conseil doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

QUE le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Yanick Poirier, directeur du Service des travaux publics est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

ADOPTÉE

212-08-2022

5.11 Autorisation paiement facture entente écocentre Lachute

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'accès à l'écocentre de la Ville de Lachute par les résidents de la Municipalité de Saint-Placide signée en juillet 2020 selon la résolution 153-07-2020 ;

CONSIDÉRANT que celle-ci stipule que la facturation du service se fera en 2 étapes, soit une première facturation en janvier de chaque année équivalant à 50 % des coûts de gestion estimés pour l'année en cours selon les données de l'année précédente. Puis une facture finale en début d'année suivante pour la balance des coûts ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a fait parvenir à la Municipalité une facture au montant total de 2 415 $ pour les années 2020 et 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

D'acquitter tel que convenu dans l'entente la facture au montant de total de 2 415 $ et que les sommes requises soit prises au poste budgétaire 02 451 10 446.

ADOPTÉE

213-08-2022

5.12 Dossier CNESST employé 05-0169

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite abroger la résolution 37-02-2022 concernant le dossier de CNESST employé 05- 0169;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement :

DE retirer le dossier octroyé à Me Dominique Bougie par la résolution 37-02-2022 ;

ET

DE mandater Me Dupéré afin de prendre en charge le dossier de CNESST employé 05-0169 et de représenter la Municipalité.

QUE la présente résolution abroge les précédentes.

ADOPTÉE

214-08-2022

5.13Autorisation Poste Canada installation casiers postaux montée Saint-Vincent

CONSIDÉRANT qu'une rencontre informative a eu lieu le 10 août 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal et que la majorité des citoyens présents sont en accord avec l'installation de casiers postaux par Poste Canada sur la montée Saint-Vincent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement

D'autoriser Poste Canada à procéder à l'installation des infrastructures nécessaire à l'implantation des casiers postaux sur la montée Saint-Vincent sur le terrain de la Municipalité, soit à l'extrémité du stationnement de l'hôtel de Ville situé au 281, montée Saint-Vincent du côté de la salle Jean-Paul Carrière, selon le plan joint.

ADOPTÉE

215-08-2022

5.14. Avis de motion et dépôt projet règlement d'emprunt 2022-08-16

Avis de motion et dispense de lecture est par la présente donné par Ghislaine Tessier, qu'à la séance ordinaire du 16 août 2022, un projet de règlement d'emprunt 2022-08-16 décrétant l'autorisation d'un emprunt pour le paiement des honoraires, des frais juridiques et du jugement de cour dans le dossier de l'employé 02-100 a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement d'emprunt étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉE

216-08-2022

5.15. Autorisation de signature dépôt demande règlement d'emprunt 2022-08-16

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite demander l'autorisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) d'autoriser le règlement d'emprunt 2022-08-16 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement :

QUE Madame Luce Tremblay, directrice du Service des finances soit autorisée à effectuer toutes les démarches nécessaires pour les fins d'obtention dudit règlement d'emprunt et à signer tous les documents pour et au nom de la Municipalité auprès du MAMH.

ADOPTÉE

6 TRANSPORTS
(M. Nicolas Bouveret; M. Pierre Laperle)

217-08-2022

6.1. Autorisation paiement facture Construction TRB – Ajustement coût du bitume

CONSIDÉRANT la résolution 164-09-2021 octroyant le contrat pour la réfection de la montée Saint-Vincent à l'entreprise Construction TRB;

CONSIDÉRANT la clause d'indexation mensuelle du coût du bitume mentionnée au devis**;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Bouveret, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

D'acquitter la facture au montant de total de 4 159,99 $ incluant les taxes applicables pour l'ajustement du prix du bitume de Construction TRB et que les sommes requises soit prises au poste budgétaire 23 040 00 021.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU
(M. Denis Lavigne; Mme Danielle Bellange)

Aucun sujet n'est présenté.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Mme Marie-Ève D'amour ; Mme Ghislaine Tessier)

8.1 Dépôt du rapport d'émission des permis – Juillet 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la greffière par intérim dépose le rapport d'émission des permis du mois de juillet 2022 préparé par madame Laurie Giraldeau, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

8.2 C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la greffière par intérim dépose le procès-verbal de du CCU du 18 juillet 2022 préparé par madame Laurie Giraldeau, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

218-08-2022

8.3 Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2022-07 – Lot 6 513 402, rue de la Fonderie (ND/4943-73-3002)

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 513 402 souhaite construire un nouveau bâtiment principal de type unifamilial.

CONSIDÉRANT que cet immeuble est situé dans une zone soumise à un règlement sur les projets d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le règlement 09-06-2004 sur les PIIA exige que tous les travaux relatifs à la construction d'une habitation affectant ses qualités architecturales sont assujettis à l'approbation du Conseil;

CONSIDÉRANT que les plans proposés aux pages 5 et 6 du document de présentation de la demande seront respectés intégralement;

CONSIDÉRANT que le critère suivant est cité au règlement 09-06-2004 "le niveau du terrain ne doit pas être rehaussé de façon à excéder le niveau du terrain des constructions adjacentes";

CONSIDÉRANT que l'objectif du règlement 09-06-2004 "Rechercher l'appartenance à un style architectural bien défini" n'est pas atteint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par Denis Laperle et résolu unanimement

D'accepter conditionnellement la demande de PIIA 2022-07 aux conditions suivantes :

Les colonnes situées sur la façade avant devront être en bois plein tel que présenté pour le pignon;

Le perron situé en façade avant sera en bois;

Le revêtement de la toiture sera en tôle sans vis apparente.

ADOPTÉE

219-08-2022

8.4 C.C.U. Demande de dérogation mineure numéro 2022-02

CONSIDÉRANT que le propriétaire de la propriété située au 79-81, boulevard René-Lévesque a déposé une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une porte de garage d'une hauteur 3 mètres (10 pieds) pour un garage détaché, tandis que le Règlement de zonage du Village de Saint-Placide numéro 184-93 exige une hauteur maximale de 2,74 mètres (9 pieds) pour une porte de garage;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la règlementation d'urbanisme cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que le comité juge que la demande respecte les objectifs du règlement 05-10-2000 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT que le CCU est favorable à la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié le 20 juillet 2022 en lien avec la demande de dérogation mineure et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement

D'accepter la demande de dérogation mineure 2022-02 telle que déposée.

ADOPTÉE

9 LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Mme Danielle Bellange; Mme Marie-Ève D'Amour)

220-08-2022

9.1 Demande de soutien CAAP

CONSIDÉRANT que le Comité d'aide alimentaire des Patriotes (CAAP) vient en aide aux plus démunis dans la région de la MRC de Deux-Montagnes par la cueillette, la transformation et la distribution de nourriture;

CONSIDÉRANT que chaque semaine, plus de 2 000 personnes, dont plusieurs familles, bénéficient de ses services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal contribue à la poursuite de la mission du CAAP par un soutien financier de 250 $.

ADOPTÉE

221-08-2022

9.2 Demande de soutien Cercle des Fermières

CONSIDÉRANT que l'organisme le Cercle des Fermières de Saint-Placide a pour mission, entre autres, de transmettre l'artisanat traditionnel aux membres et aux non-membres et introduire à l'artisanat aux différentes personnes de la communauté de Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT que l'organisme participe à la Guignolée de Saint-Placide et qu'elle s'implique auprès des enfants de la maternelle de l'école de l'Amitié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal contribue à la poursuite de la mission du Cercle des Fermières de Saint-Placide par un soutien financier de 500 $ pour la poursuite de leurs activités de loisirs.

ADOPTÉE

222-08-2022

9.3 Demande de soutien les Bons Vivants

CONSIDÉRANT que l'organisme les Bons Vivants est un OBNL comptant plus d'une centaine de membres;

CONSIDÉRANT que l'organisme a entre autres, comme mission, de divertir ses membres en jouant à des jeux de société, aux cartes, au billard, ou encore au bingo deux fois par mois ;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de distraire sainement ses membres en organisant aussi des voyages pour les gens du 3e âge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal contribue à la poursuite de la mission des Bons Vivants de Saint-Placide par un soutien financier de 500 $ pour la poursuite de leurs activités de loisirs.

ADOPTÉE

223-08-2022

9.4 Demande de soutien La Placidienne

CONSIDÉRANT que la Municipalité contribue présentement financièrement à La Placidienne en leur faisant bénéficier du programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accèslogis Québec ainsi qu'au programme de supplément de loyer selon le règlement 2008-05-05;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement ;

QUE le Conseil municipal n'accorde pas d'aide supplémentaire.

ADOPTÉE

224-08-2022

9.5 Demande de soutien financier Société d'art et de culture de Saint-Placide

CONSIDÉRANT que la Société d'art et de culture de Saint-Placide (SAC) est un organisme reconnu et actif dans la collectivité de Saint-Placide et qu'elle présentera une programmation en 2022 d'une quinzaine d'événements concentrés durant l'été sur la terrasse de la Maison de la culture et à l'église et qu'elle mettra en place tous les efforts nécessaires pour en faire la promotion (conférence de presse, dépliants, pub, réseaux sociaux, etc.);

CONSIDÉRANT que la SAC souhaite avoir des sommes disponibles pour répondre au fonctionnement et aux besoins ponctuels de formation ou de support technique qui pourraient alléger la tâche énorme qui incombe aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT qu'elle a mis de l'avant le projet Écoute Saint-Placide, un projet original qui se veut prometteur pour l'attraction de visiteurs à Saint-Placide ;

CONSIDÉRANT qu'elle s'engage à poursuivre ses recherches de financement auprès d'instances gouvernementales ainsi que de commandites auprès de Desjardins, Hydro-Québec etc., et qu'elle sollicitera à nouveau l'apport important des commanditaires locaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève D'Amour, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement

QUE le Conseil municipal contribue à la poursuite de la mission de la SAC par un soutien financier au montant de 20 000 $ qui permettra à celle-ci de solliciter dans certains dossiers, le support de personnes compétentes, qualifiées et rémunérées.

QUE celui-ci soit émis, suite à la réception du dépôt des états financiers de la SAC pour l'année 2021.

ADOPTÉE

10 COMMUNAUTAIRES

Aucun point à l'ordre du jour

11 SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(M. Pierre Laperle ; M. Denis Lavigne)

11.1 Dépôt du rapport des interventions incendie - Juillet 2022

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la greffière par intérim dépose le rapport des interventions du Service de sécurité incendie pour le mois de juillet 2022 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur du Service de sécurité des incendies, tel que reproduit ci-dessous :

Interventions juillet	Courant	À ce jour
Accident de véhicules / désincarcération	1	5
Accident de véhicules / liquide sur la chaussée		
Alarme incendie défectueux	1	2
Alarme incendie par fumée autocombustion		
Alarme déclenchée accidentellement / travaux / panne		2
Alarme déclenchée par des aliments		3
Alarme incendie par humidité		
Branches d'arbres dans la rue ou sur fils / grand vent		1
Feu de nuisance ou déchets		1
Feu de véhicules / bateaux		
Feu de cabanes à pêche		
Feu de chalets / résidences		
Feu de cheminée / refoulement de fumée		1
Feu d'herbes / branches / forets / ciel ouvert		
Fils électriques dangereux dans la rue ou en feu		6
Fuite de gaz propane extérieur ou intérieur		
Incendie de bâtiment / fondé ou non fondé		
Incendie de véhicule / tracteur de ferme ou autre		1
Inondation		1
Mesure préventive / appel verbal pour info		
Ré ignition d'un incendie		
Sauvetage nautique ou sur glace	3	6
Surchauffement aliments		
Trouble électrique / surchauffe diverses		
Total	**5**	**29**
Entraides		
Mirabel		1
Entraide Oka / Appel schéma	2	6
Entraide Pointe-Calumet		
Entraide Saint-André-d'Argenteuil		2
Entraide Saint-Joseph-du-Lac		
Entraide Lachute		
Total	**2**	**9**
Total interventions	**7**	**38**

225-08-2022

11.2 Appui - Véhicules électriques et véhicules hybrides : uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant

CONSIDERANT que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, mentionne les difficultés rencontrées par les pompiers lors des manœuvres de désincarcération impliquant des véhicules électriques et des véhicules hybrides, étant donné le fait que les interrupteurs de courant sont situés à divers endroits et sont identifiés de diverses façons, selon les constructeurs, ce qui occasionne parfois des délais avant de commencer la désincarcération ;

CONSIDERANT que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides ;

CONSIDERANT qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé ;

CONSIDERANT que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Nicolas Bouveret et résolu unanimement

D'APPUYER la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

ET

De demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger ;

ADOPTÉE

226-08-2022

11.3 ENBRIDGE - Subvention reçue mars 2022 au montant de 7 500 $ et autorisation dépôt demande de subvention pour septembre 2022

CONSIDERANT que la Municipalité a reçu en mars dernier de la compagnie Pipeline Enbridge une subvention d'un montant de 7 500 $ pour la réalisation d'un projet ou l'acquisition d'équipement servant à la sécurité civile ;

CONSIDERANT que la Municipalité a la possibilité de déposer une autre demande de subvention en septembre 2022 et de joindre la somme de ces deux (2) subventions pour la réalisation de son projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

D'autoriser monsieur Daniel Lalonde, directeur du Service de sécurité incendie à déposer auprès de la compagnie Pipeline Enbridge, pour et au nom de la Municipalité la demande de subvention.

ADOPTÉE

12 VARIA

12.1 Remerciement COSS

Le conseil souhaite profiter de la présente pour remercier le Comité organisateur de la St-Jean pour son excellent travail lors des festivités du 23 et 24 juin dernier.

227-08-2022

12.2 Demande de mise à la disposition d'un téléphone cellulaire Carrefour d'entraide

CONSIDERANT le Carrefour d'entraide a déposé une demande pour la mise à disposition d'un téléphone cellulaire ;

CONSIDÉRANT que le Carrefour d'entraide est disponible, peu importe la journée et l'heure pour répondre à des besoins urgents lorsque des évènements hors contrôle surviennent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Tessier, appuyé par Pierre Laperle et résolu unanimement :

QUE la Municipalité octroi au Carrefour d'entraide un soutien financier au montant de 500 $ afin de les aider à pallier les frais reliés à leur ligne de téléphone cellulaire.

ADOPTÉE

12.3 Décès Monsieur Georges Franc

Le conseil ayant appris le décès de Monsieur Georges Franc, ancien conseiller de la Municipalité, il souhaite offrir ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Monsieur Franc.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens prennent la parole.

228-08-2022

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Laperle, appuyé par Ghislaine Tessier et résolu unanimement :

De lever la présente séance, il est 20 h 27

ADOPTÉE

Daniel Laviolette Maire	Mylène Grenier Greffière par intérim

CERTIFICAT DU TRÉSORIER ADJOINT PAR INTÉRIM

Je soussigné, Yanick Poirier, trésorier adjoint par intérim, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Yanick Poirier, trésorier adjoint par intérim

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Daniel Laviolette, maire